

Paris, le 7 juillet 2022

Monsieur le Dasen,

À la suite d'un mouvement intra-départemental chaotique et d'une campagne de recrutement marquée par une crise de l'attractivité du concours dans notre Académie, un certain nombre de postes dans les écoles se retrouvent non pourvus pour la rentrée.

À plusieurs reprises, les élu-es du SNUipp-FSU Paris ont soulevé ce problème auprès de l'Académie. La seule réponse apportée était que les postes non pourvus ne seraient pas réservés aux contractuel-les arrivant dans l'Académie.

Pourtant, plusieurs collègues, notamment des directeur-trices d'école se sont entendu dire par des IEN que les postes non pourvus dans les écoles seraient réservés aux enseignant-es contractuel-les.

Pour le SNUipp-FSU Paris, il n'est pas question que des postes soient réservés aux contractuel-les alors même que des collègues titulaires se retrouvent sans affectation à la suite du mouvement. Ces dernier-es doivent être nommé-es sur les postes non pourvus, notamment ceux des berceaux PES restants vacants.

L'arrivée de personnels précaires ne doit pas encore dégrader les conditions de travail des enseignant-es titulaires qui risquent de se retrouver brigades alors qu'il-elles n'ont pas demandé ce type de postes.

Malgré un discours de l'Académie assurant que la contractualisation de l'enseignement n'est pas en cours, le SNUipp-FSU Paris s'inquiète de l'arrivée en nombre d'enseignant-es contractuel-les dans les écoles parisiennes.

En plus de ces 270 contractuel-les s'ajoutent à la rentrée 90 étudiant-es contractuel-les alternant-es en master 2 ainsi que des dizaines d'étudiant-es qui compléteront sous statut d'AED (Assistant-es d'Education) pendant leur année de master 1 les collègues à 80%.

Pour le SNUipp-FSU Paris, le service public d'éducation doit être assuré par des fonctionnaires. Des mesures s'imposent pour que le métier retrouve son attractivité : revalorisation des salaires, amélioration des conditions de travail, recrutement des futur-es enseignant-es au niveau bac+3 suivi de deux ans de formation sous le statut de fonctionnaire stagiaire.

En espérant que ce courrier aura attiré toute votre attention, veuillez croire, Monsieur le Dasen, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Elisabeth Kutas,
secrétaire départementale
du SNUipp-FSU Paris

